

GROUPEMENT
 de 1°
 COMPAGNIE 1° ESCADRON
 de 1
 UNITÉ
 P.V. N° 1650 / 19 81

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

OBJET DE LA PROCÉDURE

- OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS (O.V.M.I.)
- C.M. 32.600 MA/GEND.T. du 2 Août 1968

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
AUTRE	

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse.
2	Croquis.
3	Planche photographique.
4	Procès-verbal d'audition B M
5	Procès-verbal d'audition B J
6	Procès-verbal d'audition R R
7	Procès-verbal d'audition G A

81306752

N° Sepra: 198130 8252

DESTINATAIRES	INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES
	<input checked="" type="checkbox"/>	2
		1
		1
		1
		1

M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
 M. Le Prefet de
 M. Le Général, Commandant la Région Aérienne
 M. Le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, (Bureau emploi-renseignement-Section Opérations).
 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt

SUITE DU B.Z. SUR PAGE(S) SUIVANT(E)

VU ET TRANSMIS PAR :
 L'Adjudant M.
 Adjoint au C.S.
 DATE, SIGNATURE, CACHET
 Le 21.01.1982

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE D'ESCADRON	
de	
UNITE	
BT	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 197
02767	1650 / 1981

PROCÈS - VERBAL

D° ENQUETE PRELIMINAIRE

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
1	

Affaire: B M

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- Apparition OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES (O.V.N.I.)

- C.M. 32.600 MA/Gend.T. du 2 Aout 1968.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) M G Adjudant, Officier de Police Judiciaire,
D J.J , Gendarme, O.P.J. M D , Gendarme, A.P.J.

VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
CF JOIR 16 Décembre 1981, à 11 heures, nous nous rendons sur la Commune de
, au , afin de rencontrer Monsieur B M retraité,
susceptible d'avoir aperçu un objet volant non identifié (OVNI).
Cette personne nous confirme avoir été témoin, ainsi que son épouse, d'un
phénomène insolite, auquel aucune explication n'a pu être donnée.
Aux dires de Monsieur et Madame B ce fait remonte au Samedi 21 Novem-
bre 1981, vers 20 heures environ et s'est produit sur la Commune de
, au lieu dit "

- ETAT DES LIEUX - CONSTATATIONS -

En compagnie de Monsieur B M , nous nous rendons sur les lieux
afin de procéder aux constatations d'usage.

Monsieur B M nous conduit à proximité d'un bois, dit
situé au de la Commune de , et à environ 800 mètres du domi-
cile des époux B (cf plan de situation)

Ce bois prend naissance en bordure de la Départementale et s'allonge
en direction de la Commune de . Coordonnées UTM =

Ce bois est entouré, à sa partie par un champ cultivé, entièrement
cloturé et au , par un champ servant de parking d'animaux, également
cloturé. (cf photographies).

Le bois forme une crête et où le champ donnant sur est
à forte déclivité. (cf croquis).

Monsieur B M , ne s'étant pas approché du phénomène, il ne peut
nous donner l'emplacement précis où ce dernier se trouvait.

Nous avons parcouru le bois ainsi que la surface du terrain dans sa tota-
lité et nous avons examiné minutieusement le sol. Nous n'avons remarqué au-
cun indice ou trace suspecte qui puisse laisser supposer qu'un objet ou appa-
reil volant ait pu se poser dans le champ, ni aucune brûlure ou branche cas-
sée parmi le feuillage des arbres.

Nous mentionnons cependant qu'un délai de 25 jours s'est écoulé entre
l'apparition de l'objet et le recueil de l'information. Des mauvaises condi-
tions atmosphériques ont été enregistrées durant cette période (neige-pluie-
fort vent du et qui auraient pu effacer d'éventuelles traces.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Procureur de la Républi- que à	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Prefet de	LE 19 Janvier 82	LE COMMANDANT D'UNITE
	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Général Cdt la R.A.		L'Adjudant M
	<input type="checkbox"/> 1	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.		Adjoint au C.B.
			SIGNATURE(S)	SIGNATURE ET CACHET

- Deuxième feuillet -

Selon les indications fournies par Monsieur et Madame B l'objet serait de forme rectangulaire, dont les angles légèrement arrondis, mesurant environ 2 mètres de haut sur 1,50 mètres de large.

Ce phénomène serait resté immobile pendant une heure environ et observé par Mr et Mme B qui rapportent les phases successives :

1ère phase: Apparition du phénomène, forme rectangulaire, de couleur rouge-orangé, éclairant le bois, immobile.

2ème phase: Rectangle éclairé, puis présence d'un halo, de couleur verte tout autour, formant un cadre de 20 à 30 centimètres.

3ème phase: Le rectangle ainsi que le halo s'éteignent et apparition de deux sortes de projecteurs, très puissants émettant leurs lueurs jaunes. Se trouvaient disposés en diagonale, sommet gauche - bas droit. Allumés durant 5 minutes environ.

4ème phase: Les projecteurs s'éteignent et le rectangle s'illumine. Disparition du halo vert. Toujours immobile.

5ème phase: Le rectangle bouge, s'élève lentement effectuant un angle de 30 à 45° environ et disparaît dans le ciel. Temps écoulé, 5 minutes environ.

Aucun bruit, aucun sifflement enregistré ou entendu par les deux témoins.

- ENQUETE -

Entendu le 16.12.81, Monsieur B M déclare :

-- Le Samedi 21.11.1981, vers 20 heures, avoir remarqué dans le bois situé en face de sa demeure, une lueur rouge-orangé de forme rectangulaire. Intrigué, il a observé ce phénomène et a remarqué que celui-ci, restait immobile, il a informé son épouse et tous les deux ont pu voir qu'un halo vert se formait autour du rectangle. Ce dernier s'est éteint et deux projecteurs se sont allumés durant 5 minutes. Le rectangle s'allumant de nouveau, il s'est élevé, prenant un angle de 45° environ puis disparaître dans le ciel. Ce phénomène a duré une heure environ. Le lendemain, il s'est rendu sur les lieux, mais n'a rien remarqué.

(PV audition, pièce n° 4)

Entendue le 16.12.1981, Madame B J nous confirme les dires de son époux. Elle précise qu'elle a été impressionnée et n'a pas osé en parler à ses voisins.

(PV audition, pièce n° 5)

poursuivant notre enquête, nous entendons ce même jour Monsieur R R qui nous déclare :

-- Que le 22.11.1981, Monsieur B est venu le trouver et lui a demandé s'il n'avait rien remarqué. C'est ainsi qu'il lui a appris qu'il avait vu une forme rectangulaire de couleur jaune et vert dans le bois. Il précise que Mr B est une personne sincère et ne met pas sa parole en doute.

(PV audition, pièce n° 5).

Entendu le 16.11.1981, Monsieur G A nous déclare :

--- Qu'en tant que Maire de la Commune, il connaît depuis plus
L.O.P.J.

4 Troisième feuillet -

de trente ans Mr et Mme B. Ce dernier est connu pour être
pôlé,

Il n'était pas au courant de l'apparition de ce phénomène
aperçu par Mr B.
(Pv audition, pièce n° 7)

Afin de rechercher des éventuels témoins, nous avons contac-
té différents habitants de la Commune de et de ses
environs. Aucun renseignement positif n'a pu nous être fourni.

A ce jour, bien que les faits soient connus d'une partie de
la population, aucun autre témoin ne s'est manifesté.

- CLOTURE -

Procès-verbal établi conformément aux prescriptions de la
Circulaire Ministérielle N° 32 600 MA/GEND.T du 2 Aout 1968.

Fait et clos à

, le 20 Janvier 1982

L'Adjudant M
G.P.J.

Gendarmes D & M
(V.P.J. APJ)



GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 de
 UNITÉ
BT
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
1650 / 1981

PROCÉDURE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN
 AUTRE CAS

N° PIÈCE : **4** N° FEUILLET : **1 /**

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour *date et heure* **Seize Décembre mil neuf cent quatre vingt un,** *nous trouvant à (lieu)*

vous soussigné(s) **D - J**, **Gendarme, O.P.J.**

Vu les articles **16 à 19 et 75** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

B M
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M, né le
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

retraité, demeurant le, qui déclare à 11 h 20

---Le Samedi 21.11.1981, vers 20 heures environ, il faisait très froid et le temps clair. Je suis allé fermer le portail de la cour de la ferme. Il faisait nuit et au moment de la fermeture, j'ai vu dans le bois, distant de 800 mètres de chez moi, une lumière de couleur rouge, plutôt orangée. Celle-ci était de forme rectangulaire et éclairait le bois. Il m'a semblé que c'était un incendie, mais le phénomène était immobile. J'ai immédiatement prévenu mon épouse. Celle-ci a également vu cette lumière. Nous sommes ensuite rentrés à la maison. Ma femme, intriguée, est montée à l'étage. De la fenêtre, a remarqué que la lumière était différente et m'a dit "viens-voir, la lueur est encore plus belle maintenant, il y a un halo de lumière vive, de couleur verte". Je suis donc ressorti et me suis rendu, disons plus exactement rapproché du phénomène et brusquement, celui-ci s'est éteint et deux faisceaux lumineux se sont éclairés. Ils étaient disposés en diagonale, l'un en haut à gauche, l'autre en bas à droite et émettaient une lumière de couleur jaune. Cela ressemblait à deux projecteurs très puissants, mais fixes et éclairant le champ voisin de ma ferme. Puis les deux feux se sont éteints et le rectangle s'est à nouveau allumé mais le halo vert ne s'y trouvait plus.

Ce phénomène a été visible environ 1 heure et les deux phares sont restés allumés environ 5 minutes. Donc, une heure après que j'ai vu ce phénomène pour la première fois, celui-ci a commencé à se déplacer. Ce déplacement était lent et par rapport au niveau du sol, l'angle pris était de 30 à 45°, pour s'élever dans le ciel.

De sa position initiale jusqu'à sa disparition, je pense qu'il s'est écoulé environ 5 minutes.

Je n'ai entendu aucun bruit, aucun sifflement. La lumière était fixe et non clignotante.

Le lendemain, je me suis rendu sur les lieux et je n'ai rien découvert. Aucune trace, rien. J'en ai parlé à mon voisin Mr R, mais ce dernier n'a rien remarqué. ---

Le 16 Novembre 1981 à 11 heures 45
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
 La personne entendue
L.O.P.J.
 (A signé au carnet de déclarations)

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE **DE**
 UNITÉ **DT**
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
N°: 1630 / 1981
 ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

PROCÉDURE

D° ENQUÊTE . PRELIMINAIRE .
 PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN
 AUTRE CAS

N° PIÈCE **4** N° FEUILLET **1 /**

date et heure nous trouvant à (lieu)
 Ce jour **Seize Décembre mil neuf cent quatre vingt un, à son domicile à**
à 11 Heures 10,
 Vous soussigné(s) **M**, **D** **Gendarme, Agent de Police Judiciaire.**
 Vu les articles **vingt et soixante quinze** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
C épouse B, J, fille de J et de P J
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
F, née le à Retraité, FR
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

démorant "Lieu dit", qui déclare:
 " - - - Le Samedi 21 Novembre 1981 aux environs de 20 heures 10, mon époux est sorti, fermer, le portail donnant sur la route, et en rentrant, il m'a appelé pour que j'aille voir quelque chose d'anormal, qui brillait derrière les sapins.
 " - - - Mon époux voulait aller jusqu'au bois, et c'est sur mes instances, qu'il n'est allé que jusqu'à la route, pour mieux voir.
 " - - - Sur le coup j'ai pensé à la lune, et ce n'est qu'en sortant de mon habitation, pour voir le phénomène, que j'ai constaté qu'à travers le bois dit de distant de 400 mètres de notre maison, une vive, lumière de couleur JAUNE-ROUGE genre brique ou ORANGE, traversait le bois.
 " - - - Cette lumière provenait de quelque chose de rectangulaire, en hauteur, d'environ 1,50 m de large et de 2 m de haut.
 " - - - Ça brillait et j'ai remarqué un halo en forme d'épine, de couleur verte, qui encerclait cette forme rectangulaire, cette lumière semblait bouger, comme des feux follets.
 " - - - D'après moi, la lumière verte formait un cadre épousant le rectangle orange, ce cadre était large de 20 ou 30 cm.
 " - - - Je vous précise que mon époux a surveillé, ce phénomène, pendant près d'une heure, car lui comme moi étions très intrigués.
 " - - - A un moment mon mari, m'a dit qu'il n'y avait plus de lumière, je suis donc monté dans ma chambre et de la fenêtre, j'ai constaté que le phénomène semblait provenir du bois et plus exactement de derrière le bois.
 " - - - J'ai oublié de vous dire qu'au début de notre observation, à un moment, la forme a envoyé deux éclairs de lumière, en direction de notre maison, il s'agissait d'après moi, de deux phares dont l'un était positionné en haut de l'engin et l'autre en bas, mais à l'intérieur de la forme rectangulaire.
 " - - - Je précise que la lumière du rectangle était éteinte et seuls les phares fonctionnaient, à ce moment les deux lumières étaient dirigées vers le sol sur une distance de 250 mètres en notre direction.
 " - - - Ces deux lumières se sont éteintes/ et la lueur rouge orangée ainsi que le cadre vert se sont allumés.
 La personne entendue: **L.A.P. J. J.**
 (a signé au carnet de déclarations).

Après notre observation, soit près d'une heure après le début de cette vision, la forme s'est élevée en biais et a longé le bois en frolant les arbres, prenant la direction de sur la droite, et a vitesse très faible. De là, j'ai cessé de regarder le phénomène.

D'après moi, ce phénomène ne se rapproche d'aucun fait connu et ce ne peut être ni un véhicule, ni une étoile filante.

Je suis formelle, cela ne peut être la lune. Pour moi, c'était un engin volant.

De plus, lors de son ascension, l'objet n'est pas monté verticalement mais en biais, formant un angle par rapport au sol d'environ 45 degrés.

Je précise que la lumière verte n'était visible que lorsque l'engin était immobilisé et que les deux phares étaient éteints.

J'ai été très impressionnée par ce phénomène et je n'ai pas osé en parler à d'autres personnes.

S.I : les deux phares sont restés allumés cinq minutes.

S.I : Mon époux a bien essayé de prévenir les voisins mais comme ceux-ci avaient des invités, il n'a pas osé les déranger.

S.I : A aucun moment, je n'ai entendu de bruit, de sifflement quelconque pouvant provenir de l'appareil. Il se déplaçait en silence.

Le 16.12.1981 à 11 Heures 35.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'A.P.J.

(A signé au carnet de déclarations)

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE []
 UNITÉ **B.T.**
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
1650 - 1881

PROCÉDURE
 RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE
 PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN
 AUTRE CAS

N° PIÈCE **6** N° FEUILLET **1 /**

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour *date et heure* **Seize décembre mil neuf cent quatre vingt un** nous trouvant à (*lieu*)
 Nous soussigné(s) **II**, J J - **Gendarme - O.P.J**
 Vu les articles **16 à 19 et 20 & 75** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
R, R
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉ) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
masculin, né le à , technicien, de nationalité
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

Française, demeurant :
 Qui nous déclare à 10 heures 20 :

"" Fin novembre 1981, le 22 exactement, c'était un dimanche, Mr B mon voisin est venu me rendre visite .
 "" Dès mon arrivée, il m'a demandé si hier au soir, c'est à dire le samedi 21.11. 1981 vers 20 heures, 20 heures 30, je n'avais pas vu dans le bois voisin un phénomène lumineux. Mr B, m'a précisé avoir vu une forte clarté de forme rectangulaire et non circulaire de couleur jaune et vert, très puissant.
 "" Ce voisin était éxité, c'est une personne sincère et ne puis mettre sa parole en doute.
 "" Ce soir là il faisait clair et frais, et la lune était belle.
 "" Je précise que Mr B m'a dit qu'autoar de ce rectangle il y avait un cadre de couleur verte.
 "" De plus, ce phénomène est resté au même endroit pendant un temps indéterminé m'a t'il également précisé, temps suffisamment long pour pouvoir se rendre sur les lieux.

Le 16 décembre 1981 à 10 heures 45 :
 "" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher. ""

-LA PERSONNE ENTENDUE- **-L'O.P.J-**
 (A SIGNE AU CARNET DE DECLARATIONS)

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE DE ...
 De ...
 UNITÉ
BT
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
N°: 1630/ 1981

PROCÉDURE
D'ENQUETE PRELIMINAIRE.

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN
 AUTRE CAS

N° PIÈCE : **7**
 N° FEUILLET : **1 /**

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)
 Ce jour **Seize Décembre mil neuf cent quatre vingt un, au bureau de notre**
unité, à 18 Heures 00,
 Nous soussigné(s) **M** , **D** **Gendarme, Agent de Police Judiciaire.**

Vu les articles **vingt et soixante quinze** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
B , **A** **fils de J** **et de F** **M** **Professeur,**

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITE (SI ÉTRANGER)
M, né le **à** **Maire de la Commune de**

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL, DÉPARTEMENT, PAYS) TÉLÉPHONE (N° DE TÉLÉPHONE)
et y demeurant

qui nous déclare:

- - - - En tant que Maire de la Commune de , je connais parfaitement bien, Mr M B ainsi que son épouse, que je cotoie depuis plus de 5 ans en tant que Maire, étant entendu que je le connais en tant qu'homme depuis plus de trente ans.

- - - - Je n'étais pas au courant avant votre intervention, que lui et son épouse aient été les témoins oculaires de la présence d'un Objet volant non identifié.

- - - - Connaissant très bien Mr B , je pense, qu'il n'a pas fait étalage de ce témoignage, car il est très casanier,

- - - - D'après moi, connaissant Mr B , je sais qu'il n'aime pas la publicité, il a un jugement aussi sur et juste que possible et il n'est jamais venu à mes oreilles, qu'il pouvait inventer, des faits s'en tenant uniquement à ce qu'il voit.

- - - - Après une rapide enquête sur ma commune, je puis assurer, de sa bonne foi, et préciser, qu'il n'a jamais été soigné à ma connaissance pour des troubles psychiques.

- - - - En conclusion, je dirais, que s'il est arrivé à votre bureau le résumé des faits qu'il a cru voir, ce n'est que par un concours de circonstance, car, il n'en a pas parlé dans le pays, ou du moins à des personnes dignes également de foi.

- - - - Je ne vois rien d'autre à ajouter, concernant ces faits, sauf peut être que si Mr B en a fait mention, c'est qu'il a vu le phénomène.

Le 16/12/1981 à 18 Heures 15.

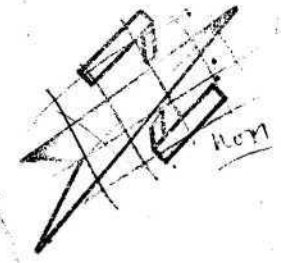
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à ajouter ou retrancher.

La personne entendue: L.A.P./J.S

81306752

Boulogne ↗

Boulogne ↖



RN

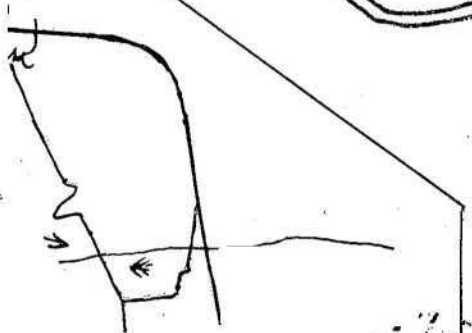
Départementale N°

Agglomération de

Emplacement de l'ov. Ni selon les dires de M^r B

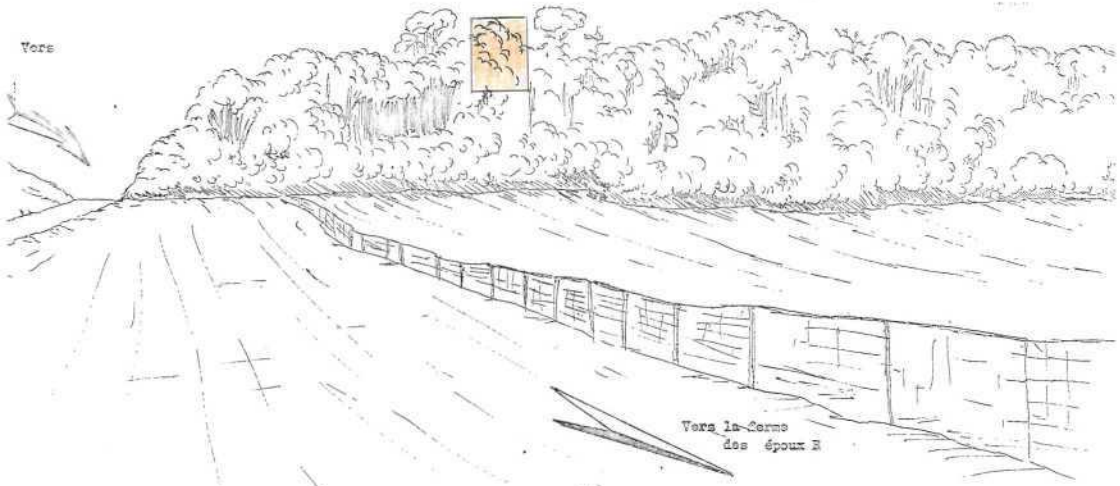
Ferme des époux B

RN



IGN
1cm = 1km

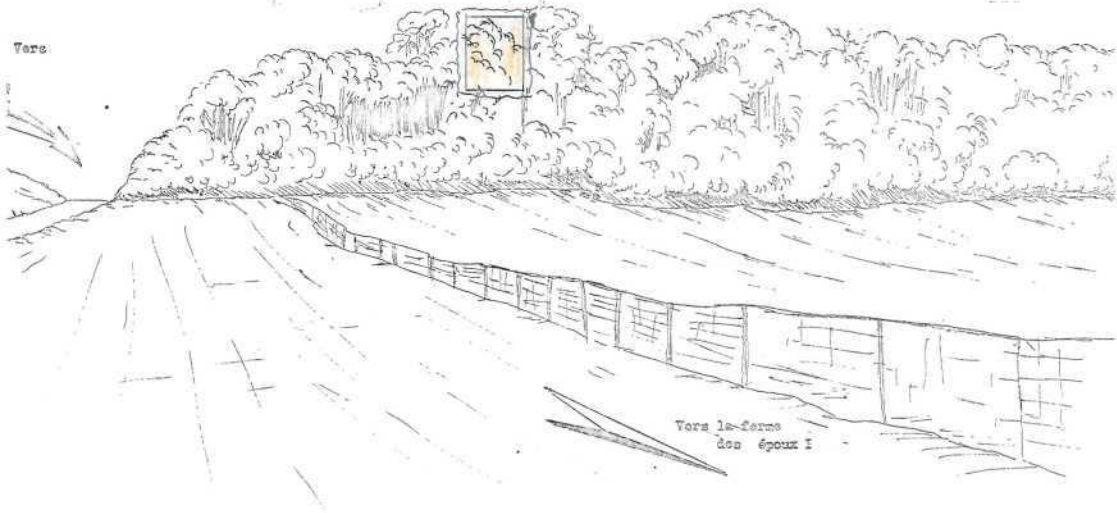
-VUE DEPUIS LA FERME DES ÉPOUX E

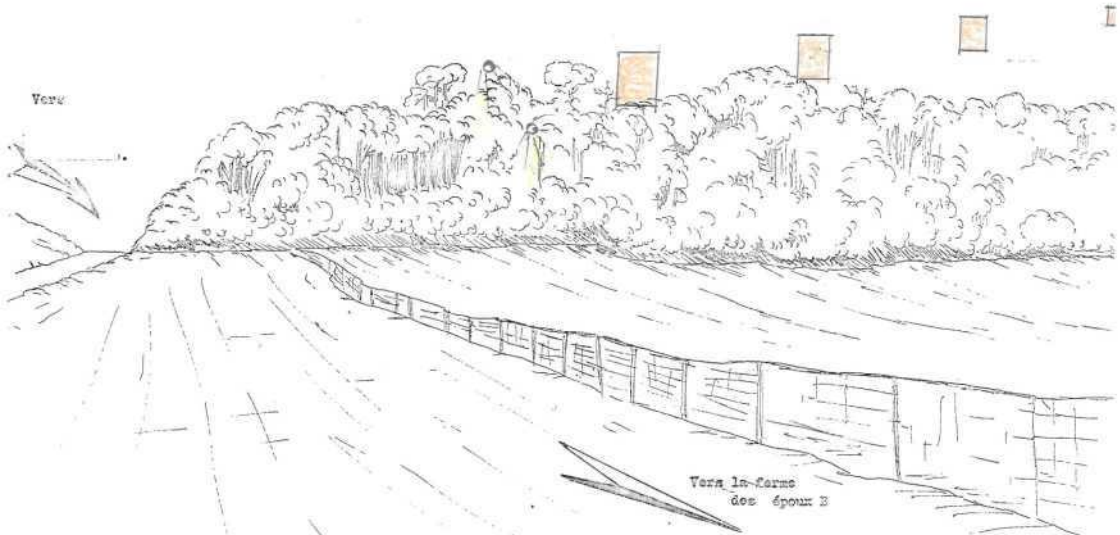


Vers

Vers la Ferme
des Époux E

-VUE DEPUIS LA FERME DES EPOUX E





Emplacement de l'U.V.M.I
selon les dires des «poux»

Vue
sur

Vers la ferme B



- PHOTO N° I -

- Vue du bois de
- Emplacement de l'O.V.N.I. selon les dires des époux E
- Côté du bois donnant sur la ferme E



- PHOTO N° II -

- Bois de - partie donnant sur la ferme E (prolongement de la première vue)



- PHOTO N° III -

- Ferme des époux E (prise de vue faite depuis la lisière du bois de ' ')



- PHOTO N° IV -

- Bois de
- Emplacement de l'O.V.N.I. en fonction des dires des époux E
- Prise de vue effectuée du côté non visible de la ferme de Mr et Me B



- PHOTO N° V -

- Vue rapprochée des lieux



- PHOTO N° VI -

- Commune de (vue prise depuis le bois de ' ' , partie non visible de la ferme B)
- Pente en forte déclivité

